

Déclaration législative de l'hon. Elvy Robichaud, ministre de la Santé et du Mieux-être – Budget principal des dépenses du ministère de la Santé et du Mieux-être, exercice financier 2003-2004, le mercredi 2 avril 2003.

M. Le Président, je suis fier de souligner les faits saillants du budget principal des dépenses de mon ministère.

Au cours du prochain exercice financier, le ministère investira environ 120 millions de dollars de plus que l'an dernier dans les soins de santé dispensés à la population néo-brunswickoise. Ce montant comprend un montant additionnel de 58,4 millions contenu dans le budget principal des dépenses pour l'année financière 2003-2004 présenté aujourd'hui, en plus d'une somme additionnelle de 60 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral reçus dans le cadre de l'accord des premiers ministres sur les soins de santé signé au mois de février.

M. le Président, le budget total pour les dépenses au compte ordinaire du ministère de la Santé et du Mieux-être pour l'année financière 2003-2004 s'élève à 1 487,1 millions. Cela représente une augmentation de 4,1 % ou environ 58,4 millions de plus par rapport au budget 2002-2003 qui se chiffrait à 1 428,7 millions.

Le budget pour les Services hospitaliers sera de 853,1 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 24,1 millions de plus comparativement à 2002-2003.

Le budget pour le programme de l'Assurance-maladie s'élèvera à 327,3 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 17,4 millions. De cette somme, 14,7 millions de dollars ont été alloués au programme pour payer l'augmentation de 5,5 % des paiements à l'acte versés aux médecins. Cela représente la deuxième augmentation du contrat de trois ans.

Dans le but d'assurer l'accès aux médicaments sur ordonnance pour les gens du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas en mesure de payer les frais, le ministère a alloué 114,5 millions de dollars au Plan de médicaments sur ordonnance. Il s'agit d'une augmentation de 12 millions de dollars comparativement au budget de l'an dernier.

M. le Président, hier, j'ai également annoncé que nous inscrirons les médicaments Remicade et Enbrel au recueil des médicaments assurés dans le cadre du Plan de médicaments sur ordonnance pour les gens du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas en mesure de payer les frais.

De plus M. le Président, j'ai aussi annoncé que notre gouvernement investira 2,8 millions de dollars afin d'appuyer des initiatives pour les enfants souffrant d'autisme.

Le budget en immobilisations de mon ministère pour l'année financière 2003-2004 est de 24 millions de dollars ce qui représente une augmentation de 107 % ou environ 12,4 millions de plus par rapport au budget de 11,6 millions de dollars de l'année financière 2002-2003.

M. le Président, le financement pour les dépenses en immobilisations sera réparti de la façon suivante : Un montant de 5,6 millions de dollars sera alloué en vue de terminer la conception du projet et la construction de la fondation et de la structure en vue d'aménager le centre de réadaptation Stan Cassidy sur le terrain de l'hôpital régional Everett Chalmers ainsi que l'agrandissement de l'établissement Chalmers pour aménager un nouveau laboratoire régional. Un amphithéâtre d'enseignement sera aussi construit grâce au financement du groupe Chalmers Auxiliary. Le centre de réadaptation desservira tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises dans la langue officielle de leur choix.

Une somme de 1,5 million de dollars sera allouée pour les travaux de conception d'un important projet de construction au Moncton Hospital. Ce projet comprend la construction d'un édifice autonome sur le terrain voisin de l'école secondaire premier cycle Beauséjour. Le nouvel édifice abritera tous les services de soins ambulatoires et un nouveau laboratoire. De plus, des services actuellement offerts ailleurs tels que les services de dépistage du cancer du sein et les cliniques de d'ostéodensitométrie seront aménagés dans le nouvel édifice.

Un montant total de 4,4 millions de dollars sera consacré à l'amélioration des immobilisations en général au sein du réseau hospitalier. Ces projets consisteront au remplacement ou à l'amélioration des composantes de l'enveloppe des bâtiments (toits, fenêtres, etc.) et le remplacement ou l'amélioration des divers systèmes des édifices (ventilation, climatisation, gaz médicaux, systèmes d'alimentation électrique de secours, etc.). Les projets comprennent aussi de petits projets de rénovation afin de mettre en œuvre de nouveaux services et programmes ou d'en faciliter l'amélioration.

Au mois d'octobre 2002, le gouvernement annonçait la mise en place des premiers centres de santé communautaires dans quatre collectivités, soit l'hôpital St-Joseph's à Saint-Jean, Lamèque, Doaktown et Minto. Au total, une somme de 7,5 millions de dollars sera investie au cours de l'exercice 2003-2004 pour l'établissement des centres de santé communautaires.

Enfin, une somme de 5 millions de dollars sera allouée pour remplacer l'équipement dans les hôpitaux.

M. le Président, les 60 millions de dollars additionnels seront partagés entre trois secteurs précis : 24 millions de dollars pour le renouvellement des soins de santé, 12 millions de dollars pour l'équipement médical et de diagnostic et 24 millions à titre de supplément au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Une fois les négociations terminées avec le gouvernement fédéral, nous reviendrons en Chambre pour fournir de plus amples détails au sujet de ces dépenses.

Des dépenses spécifiques seront axées sur les priorités suivantes :

1. Renouvellement des soins de santé : Le ministère investira plus d'argent pour le renouvellement des soins de santé primaires, les centres de santé communautaires et l'exercice de la profession en collaboration, y compris embaucher d'autres infirmières praticiennes afin d'améliorer l'accès aux soins. Nous investirons aussi davantage dans les soins à domicile et dans le but d'améliorer le Plan de médicaments sur ordonnance pour les personnes âgées et les personnes à faible revenu tout particulièrement en ce qui a trait aux coûts catastrophiques des médicaments. Nous élaborerons et mettrons en œuvre une stratégie provinciale de lutte contre le cancer.
2. Fonds pour l'équipement médical et de diagnostic : Nous achèterons ou remplacerons des unités d'anesthésie, des caméra gamma et des appareils d'écographie.
3. Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, nous continuerons à investir davantage dans les services hospitaliers et médicaux afin d'offrir les soins de santé dont les gens ont besoin.

En ce qui concerne les ressources humaines, de juin 1999 jusqu'à mars 2003, le Nouveau-Brunswick a connu une augmentation net de 90 médecins. Le ministère a recruté 13 médecins de famille et 20 spécialistes qui viendront exercer au Nouveau-Brunswick dans les prochains quatre ou cinq mois. Le total de médecins recrutés s'élève à un nombre inégalé de 123.

Au cours de l'année financière 2002-2003, le ministère a mis en œuvre la deuxième phase de sa stratégie de 8,1 millions en matière de ressources infirmières. Cette stratégie a pour but d'augmenter le nombre d'infirmières et d'infirmiers au Nouveau-Brunswick, de garder dans la province ceux et celles qui y travaillent déjà et d'améliorer la planification de la main-d'œuvre. En Décembre 2002, il y avait 4,461 infirmières et infirmiers travaillant à temps plein.

Le ministère a consacré une somme additionnelle de 0,5 million de dollars pour la troisième année de la stratégie. Cette somme sera utilisée en vue d'augmenter le financement du programme de bourses à l'intention des étudiantes et étudiants inscrits en sciences infirmières et à la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires et pour renouveler les programmes d'orientation s'adressant aux nouveaux employés du secteur des soins infirmiers.

Merci Monsieur le président.